



12066357

Fisheries & Oceans
LIBRARY

JUNE 28 1988

BIBLIOTHÈQUE
Pêches & Océans

Comité scientifique consultatif des
pêches canadiennes dans l'Atlantique Document consultatif 88/15 du CSCPCA

Conseils pour la gestion du stock de homard de l'île d'Anticosti

À sa réunion du 30 mars 1988, le CSCPCA a examiné l'état de la ressource en homard des eaux à la pointe est de l'île d'Anticosti et a formulé des conseils pour sa gestion.

Introduction

Les premières données disponibles sur les débarquements remontent à 1890 et les prises maximum, soit 464 t, ont été signalées en 1891. Après 1919, la pêche a été sporadique mais s'est relevée en 1966 avec la capture de 78 t. Les prises sont demeurées variables (Tableau 1) mais ont récemment augmenté pour atteindre 96 t en 1987. Quinze pêcheurs détiennent actuellement un permis de pêche actif qui permet l'exploitation de 300 casiers.

Abondance et taux d'exploitation

L'abondance du homard dans ce secteur de pêche a été déterminée d'après le nombre d'animaux étiquetés recapturés. De très petites étiquettes métalliques ont été fixées à 2 283 homards à la fin de la saison de pêche de 1986 puis les prises au début de la saison de pêche suivante ont été examinées. Au total, 67 homards étiquetés ont été identifiés parmi les 27 120 individus vérifiés. Si l'on tient compte de la mortalité liée à des causes naturelles, ceci porte à croire qu'environ 1 million de homards de taille exploitable étaient présents dans ce secteur de pêche en août 1986. Ces chiffres signifient que la biomasse totalisait 620 t au début de la saison de 1987. Les prises signalées (96 t) supposent que 16 % de la biomasse disponible a été capturée.

Ces calculs sont basés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment que les homards étiquetés s'étaient dispersés dans tout le secteur selon le même régime que les homards non étiquetés et que toutes les étiquettes ont été localisées dans l'échantillon. On suppose aussi que toutes les prises ont été signalées même si de 20 à 30 % ont pu ne pas être incluses aux statistiques; ainsi, l'estimation du taux de capture se rapproche de 20 %.

Discussion

En général, les stocks de homard génèrent le plus haut taux de rendement soutenu quand l'effort est tel que de 20 à 40 % de la biomasse disponible est capturée chaque année. À des niveaux plus élevés d'effort, une plus grande partie de la biomasse est capturée mais étant donné qu'elle est moindre, ce plus grand pourcentage représente un poids inférieur à la capture. La plus faible biomasse est une expression de la baisse du nombre total d'individus qui survivent après la première année où ils ont atteint une taille exploitable; l'effet est accentué par la baisse du poids moyen étant donné qu'il y a moins de vieux individus.

La valeur réelle du taux d'exploitation optimum dépend du taux de croissance et d'autres caractéristiques biologiques du homard peuplant un secteur particulier ainsi que de la taille à laquelle le homard fait l'objet d'une première exploitation. Les prises dépendront fortement de ce dernier aspect, c'est-à-dire la taille légale minimum. La plupart des stocks canadiens de homard, sinon tous, donneraient des rendements plus élevés si ces organismes étaient protégés afin qu'ils atteignent une plus grande taille.

321999
106554 E

Indépendamment de la taille légale minimum, il est probable que le taux de croissance du homard du secteur d'Anticosti est faible et donc que le taux d'exploitation optimum se situerait à la limite inférieure de l'écart, soit près de 20 %. L'évaluation de ce taux d'exploitation requiert des données sur l'âge et la croissance du homard dans ce secteur. Faute de données, il est possible que le homard de ce secteur fait actuellement l'objet d'une exploitation au taux optimum. Ceci ne signifie pas que des taux élevés d'exploitation mettraient la ressource en danger étant donné que dans certains secteurs canadiens, on a observé des taux soutenus allant jusqu'à 80 %. Toutefois, ceci signifie qu'un effort supplémentaire sous la forme de nouveaux permis de pêche ou de l'utilisation à pleine capacité des permis existants se traduirait par des prises totales qui, peut-être après deux ans, seraient moins élevées, et par une baisse correspondante du nombre de homards capturés par casier. Un plus grand effort se traduirait initialement par des prises plus élevées mais seulement jusqu'à ce que la population soit décimée.

Le CSCPCA est donc d'avis qu'une augmentation de l'effort entraînerait probablement une baisse des prises totales à moyen et à long terme et une réduction presque immédiate des prises par casier étant donné que les résultats d'une étude préliminaire portent à croire que la ressource est exploitée à un niveau qui semble optimal dans ce secteur particulier. Le effet serait semblable si un effort supplémentaire était déployé sous la forme d'une pêche d'automne. Le effet sur les pêches serait cependant moindre si l'effort était déployé dans des secteurs qui ne sont pas actuellement exploités. Le CSCPCA signale qu'il s'agit de l'une des pêches du homard où l'obtention du taux de récolte optimal ne requiert pas de réduire l'effort.

Tableau 1. Débarquements (kg) de homards capturés dans le secteur d'Anticosti de 1950 à 1987.

Année	Débarquements
1950	6 078
1951	1 043
1952	3 039
1953	454
1954	91
1955	590
1956	1 542
1957	3 084
1958	10 478
1959	6 441
1960	7 711
1961	5 216
1962	7 076
1963	136
1964	272
1965	454
1966	77 836
1967	65 499
1968	35 199
1969	14 923
1970	-
1971	499
1972	1 996
1973	-
1974	-
1975	-
1976	6 396
1977	13 610
1978	27 080
1979	3 620
1980	310
1981	-
1982	-
1983	21 500
1984	22 122
1985	41 865
1986	47 679
1987	96 366

- Données non disponibles